

**Compte-rendu de la Séance plénière  
Conseil Académique du 17 novembre 2017**

Présents : 102 votants (avec pouvoir) (*liste d'émargement en annexe 1*)

L'ensemble des documents et des présentations est disponible sur :

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/>

Le Président du Conseil Académique ouvre la séance en présentant l'ordre du jour de la séance :

- Présentation du texte relatif à l'université cible
- Vote sur le texte lié à l'amélioration de la Vie de Campus
- Vote sur le nouveau projet de règlement intérieur lié à la création d'un conseil d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique
- Intervention du président de l'université Paris-Saclay
- Avis et vote sur le projet Idex
- Présentation de la nouvelle offre de formation, capacités d'accueil en master par Elisabeth Dufour-Gergam
- Présentation des actions entreprises par le groupe de travail « Initiatives Pédagogiques »
- Approbation du compte rendu de la séance plénière du 14 septembre
- Vote « représentants des étudiants et d'élus » au Bureau du CAC

1. Texte relatif au projet Idex : modèle d'université Paris-Saclay cible - *Guy Wormser*

Le document « Projet Idex : modèle d'université Paris-Saclay cible »

[https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15312/attachments/12591/14941/MODELE\\_UNIVERSITE-CIBLE\\_UPSACLAY-21nov.2017.pdf](https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15312/attachments/12591/14941/MODELE_UNIVERSITE-CIBLE_UPSACLAY-21nov.2017.pdf)

a été envoyé aux 19 membres de la Comue qui devront le présenter et le soumettre au vote de leur conseil d'administration. Le conseil académique est sollicité pour donner un avis sur ce texte. Le vote aura lieu après la présentation de Gilles Bloch et les discussions qui s'en suivront. Cet avis pourra être assorti de remarques émises par le CAC pour le futur (pas d'impact immédiat).

Le président rappelle la suite du processus : visite de site en février et un oral en mars devant le jury.

Le président présente ses excuses aux membres du Conseil académique. En effet, les délais étant très courts entre la réception du document Idex et la date de la plénière, le Bureau n'a pas pu être réuni afin d'émettre ses remarques sur le texte proposé. Un document de

synthèse avec les avantages et inconvénients a été rédigé par la présidence du CAC. Ce document est présenté et commenté en séance

[https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15312/attachments/12591/14945/Projet\\_Idex\\_final\\_final\\_002.pdf](https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15312/attachments/12591/14945/Projet_Idex_final_final_002.pdf)

Un membre du CAC fait remarquer que le texte actuel ne fait aucune référence d'un pôle concurrent et demande à ce que le conseil académique s'oppose à l'utilisation du terme « new univ » ou « université », il s'agit d'une déformation profonde de l'université française ; il est important que ce terme ne soit pas utilisé par un pôle concurrent formé d'établissements. Le président répond que le conseil académique n'a qu'un rôle statutaire sur le périmètre de la Comue. Le projet Idex n'est pas relié institutionnellement au conseil académique. Les porteurs du projet « NewUni » pourront être invités à une prochaine séance plénière pour faire une présentation de leur projet. Jusqu'à présent aucune différence n'est faite entre les différents membres du CAC

- On ne voit pas dans ce texte dans quel collège du CA sera représentée l'école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle. *Cette question est à poser à Gilles Bloch*
- Si cette école a sa propre gouvernance, tous les membres de Paris-Saclay ne seront pas représentés dans cette gouvernance. Il ne faut pas que cette personnalité morale et juridique soit juste restreinte aux seules universités.
- Dans le texte, on constate que l'école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle est toujours mise à part. Quelles sont les passerelles d'universités à écoles ?
- Les représentants de l'UVSQ rappellent que par rapport au texte précédent, c'est une avancée puisque l'UVSQ et l'UEVE ont été intégrées. On aurait pu mettre aussi ce point dans les points forts.

Le président propose que les échanges se poursuivent après l'intervention de Gilles Bloch qui présentera le projet. Les membres doivent se prononcer sur le texte afin que les conseils d'administration puissent statuer.

## 2. Intervention du président de l'université Paris-Saclay – Gilles Bloch

Le président revient sur les derniers événements survenus depuis sa dernière intervention devant le conseil académique, le 10 octobre dernier.

Le texte sur l'université cible a été transmis vendredi dernier. Gilles Bloch souhaite revenir sur 2 points: la clarification du positionnement des différents établissements et la visite du Président de la République le 25 octobre avec l'annonce de la création d'un 2<sup>ème</sup> pôle. Sur l'annonce du 25 octobre, une alliance NewUni va se constituer avec 4 établissements l'Ecole Polytechnique, l'ENSTA, IMT et l'ENSAE. Quant à l'université Paris-Saclay, les 5 établissements (Paris Sud, UEVE, UVSQ, ENS et Centrale Supélec) n'ont pas encore voté le texte en CA ; mais devraient le faire d'ici la fin d'année. L'IOGS s'est engagé et Agro ParisTech devrait se positionner dans l'université Paris-Saclay. Il reste le cas de HEC qui est en posture d'attente. 7 organismes de recherche sont en soutien. Sur le texte pas de grandes nouveautés, la question sensible était celle de l'école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle qui a été précisée. Un gros travail a été fait pour rendre ce texte plus lisible afin de redéfinir un plan pour les administrateurs en reprenant un chapitre «contexte et ambitions» un chapitre « valeur et

engagement » et un grand chapitre sur la stratégie sur les sujets formation, recherche, innovation-valorisation et international. Ensuite un chapitre sur la trajectoire institutionnelle et la gouvernance, une esquisse de modèle économique, des indicateurs de suivi et ensuite des annexes. Ce texte sera diffusé sur le site internet en libre accès pour toute la communauté. Un point presse aura lieu mardi 21 novembre avec les représentants des 3 universités, des 4 écoles et les 7 organismes.

Echanges avec Gilles Bloch :

- Question : Les engagements envers la société du monde économique ne se retrouvent pas dans le texte ; il manque dans ce texte la garantie de la liberté académique.
- *Réponse de Gilles Bloch : Il a été mis en évidence l'importance de la production de connaissances de haut niveau, le mot clé n'y est pas mais dans l'esprit il n'est pas question de transformer les enseignants-chercheurs de cette université « en robot » qui travaillent en fonction du monde économique.*
- Plusieurs questions sont posées sur l'école universitaire de 1er cycle : recruteurs en M1, accréditations, demande d'explications de la page 20 du document, ...
- *Actuellement des solutions sont recherchées afin d'accueillir à la fois dans les meilleures conditions des bacheliers et par ailleurs de construire une université de rang mondial avec une capacité d'attirer d'excellents étudiants en France dès le M1. Cette séparation entre une filière tournée vers l'international pour des étudiants sélectionnés et d'un autre côté un 1<sup>er</sup> cycle avec une distribution de talents qui peut varier mais qui permettra à ceux qui se révéleront dès la 1<sup>ère</sup> année, soit de bifurquer soit de continuer en M2. Il s'agira du même corps enseignant des 2 côtés. Ce seront 2 accréditations différentes : d'une part l'accréditation « Université Paris-Saclay » et d'autre part une accréditation « école universitaire de 1<sup>er</sup> cycle ». Sur le sujet des recruteurs en M1 : ce sont les enseignants-chercheurs et les chercheurs qui feront les jurys d'entrée en M1. Question sur la page 20 : ce sont des souhaits collectifs émis par des établissements. Dans le contexte économique actuel, la subvention récurrente pour charge de service publique stagne ; de ce fait, il faut dans les projections volontaristes aller chercher des financements, l'université va être suffisamment visible et riche des compétences de ses laboratoires pour donner envie à de grands groupes de s'associer à l'université.*
- Cette école de 1<sup>er</sup> cycle peut être une chance à condition que l'on donne les moyens en personnel d'encadrement et financier pour pouvoir assurer l'accompagnement personnalisé en tenant compte des appétences et compétences de chacun des étudiants. Question : dans quel collège du CA sera intégrée cette école. Est-elle une composante ? est-elle rangée avec des écoles ?
- *Des moyens spécifiques seront mis en œuvre pour construire cette école de 1<sup>er</sup> cycle afin d'accompagner et encadrer les étudiants. Sur le positionnement de l'école de 1<sup>er</sup> cycle : on doit travailler sur ce point. Elle n'apparaît pas dans la gouvernance centrale mais c'est un point qui sera revu notamment lors de l'élaboration des statuts afin que cette école puisse participer à un certain nombre de débats.*
- Le président du CAc indique que si l'école est dotée d'un PMJ cela peut être vu comme

des prémices à son autonomie ce qui est le contraire de ce que l'on souhaite.

- *L'idée est d'avoir une accréditation propre sous un nom différent. On s'adresse à 2 objectifs différents : l'école universitaire c'est essentiellement l'accueil de tous les bacheliers et l'université dans la compétition internationale. Il faut probablement une PMJ pour porter une accréditation.*
- Précisions quant à la place des organismes et notamment de la gouvernance. Au niveau du CA il y aura des représentants nommés et pour le CAC seront élus les représentants des collèges et des écoles et non plus des organismes. Au niveau du CAC il n'y aura donc plus d'élus des organismes. Pourquoi ce choix ?
- *Bien évidemment, les organismes seront toujours dans le système d'élection des personnels. S'il y a un manquement, cela sera corrigé dans les textes. Au CA ce sont des personnalités extérieures à l'université désignées par les organismes.*
- Il est regrettable de voir dans le nouveau texte que le mot « recherche fondamentale » ne soit utilisé qu'une fois. Dans les recettes, il n'est pas fait mention du subventionnement d'un milliard de l'Idex.
- *Celui-ci n'apparaît pas dans les recettes ; nous attendons le retour de l'évaluation du jury Idex.*
- Traitement différencié en l'université Paris-Sud et les 2 autres universités (annexe 5 du texte).
- *Il y a une différence dans la visibilité internationale de Paris-Sud et des 2 autres universités notamment liée à l'histoire. Une des raisons pour lesquelles on ne peut pas faire une intégration rapide c'est la mise en place d'un chantier gigantesque afin d'inclure les 2 autres universités. Techniquement, cela n'est pas possible dans l'immédiat. Aujourd'hui l'UVSQ et l'UEVE signent déjà Université Paris-Saclay dans les publications.*
- Gouvernance : la description du futur CAC est très succincte. Quant à la composition du futur CA avec un président qui aura une minorité d'élus et une majorité de personnels extérieurs, il y aura un manque de contre-pouvoir. On note également que le président du CAC sera le président du CA.
- *Pour le CAC, c'est un compromis entre les établissements. La composition pourra être revue mais pas la présidence.*
- Statuts : le CAC sera-t-il sollicité pour la rédaction des statuts ?
- *Il s'agit d'abord d'une mission des chefs d'établissement.*
- Le président du Conseil académique rappelle que le CAC est une instance de la COMUE. Quel sera son rôle durant la période transitoire ?
- *C'est un sujet qu'il faudra évoquer après mars. Il faut effectivement préparer la phase de transition. Le CAC est juridiquement l'instance consultative qui sera amenée à donner son avis sur des sujets comme l'offre de formation qui ne pourra être revue qu'en 2020. Il pourrait y avoir deux instances : une préfiguration et une instance qui continue à gérer le patrimoine commun notamment les formations.*

Le Président du Conseil Académique transmettra à la présidence de l'université le document

émanant du Conseil académique avec les points forts et faibles

### 3. Vote et avis sur le projet Idex

Les membres du Conseil Académique demande un vote à bulletin secret. Le résultat du vote sera transmis aux différents conseils d'administration. Tous les membres du CAC sont-ils appelés à voter ? Ce sont les membres de la Comue.

Le Conseil Académique a émis un avis favorable : 58 voix Pour 22 contre et 22 abstentions.

Le président du CAC propose que d'ici mercredi le document reprenant les points forts et faibles soit revu et finalisé avec le Bureau en reprenant les points mentionnés lors de la séance. Une fois le texte finalisé, il sera soumis au Conseil académique par vote électronique en fin de semaine.

Le président du CAC fera un résumé en insistant bien, d'abord sur l'attachement de de l'école universitaire à l'Université Paris-Saclay, puis sur la réussite de cette école par son intégration et enfin en les mentionnant dans les statuts.

Que devient le CAC ? Le président du CAC propose comme solution de départ de continuer à travailler jusqu'à la fin du mandat 2019 dans la configuration actuelle pour l'ensemble des projets et des dispositions statutaires de la Comue (appel d'offres, initiatives sur les formations, vite de campus,...). Et que le CAC ne s'occupe plus de tout ce qui concerne la préparation du projet Idex propre dans sa forme actuelle. La gouvernance est très différente de la gouvernance prévu et il est logique de se mettre dans la pré-figuration. C'est à Gilles Bloch de mettre en place ce pré-conseil académique dont il sera président.

Cette question « futur CAC » sera reprise lors de la prochaine plénière.

### 4. Vote sur le texte lié à l'amélioration de la Vie de Campus - Bertrand Poumellec

La commission Vie de Campus s'est réunie ce matin pour émettre un avis sur le texte relatif à l'amélioration de la Vie Etudiants. A cette réunion était invité Hervé Leriche qui a pu répondre à plusieurs questions des membres du CAC.

La commission Vie de Campus a émis l'avis suivant :

*« Le CAC reconnaît la concertation intense qui a été réalisée sur le texte.*

*Il remarque que les discriminations des projets (UPSaclay et NewUni) n'ont pas été prises en compte dans ce texte qui a été débuté il y a plus d'un an et il est considéré que la plupart des mesures soient poursuivies au-delà de la fin 2019. Il est cependant évident que les frais d'investissement et de fonctionnement devront être partagés entre les deux structures.*

*Le CAC remarque que les mesures proposées vont bien dans le sens de l'intérêt général dont certaines ont déjà été initiées et d'autres qui pourront être éventuellement adaptées à une évolution de l'organisation de la COMUE, en particulier dans le domaine du développement durable.*

*Les représentants étudiants relèvent la nécessité de mieux développer les liens sociaux qui pourront être à la base du renforcement de l'identité Paris-Saclay, mais il est dit que le texte pourra être réajusté dans une version ultérieure, après l'adoption de la présente version.*

**Le Conseil académique a émis un avis favorable** (92 Pour 1 contre, 9 abstentions) sur le texte « projet d'amélioration de la qualité de Vie Etudiante et de promotion sociale ». Ce texte sera accompagné de la remarque faite en séance « *Le CAC pense qu'il faudrait plus s'assurer que les mesures proposées recouvrent tous les établissements (en particulier les sites d'UVSQ et de l'UEVE)* ».

5. Vote sur le nouveau projet de règlement intérieur lié à la création d'un conseil d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique - Myriam Harry

Myriam Hary présente l'avis de la commission qui s'est réunie ce matin en présence de Sylvie Pommier et de M. Hirsch. A l'issue de cette présentation et des échanges de questions, la commission formation et recherche a émis un avis favorable sur la création d'un conseil d'éthique et d'intégrité avec un certain nombre de recommandations :

*« Le Conseil Académique de l'Université Paris Saclay **renouvelle son plein soutien à la création d'un comité d'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et souligne l'importance de la mise en place d'un tel comité au sein de l'Université Paris-Saclay.***

*Lors de la session du 14 septembre 2018 sur, le CAC avait émis un avis défavorable la première version du projet, et formulé un certain nombre de recommandations. Dans la nouvelle version du projet examinée ce jour, Le CAC note la prise en compte des recommandations majeures du CAC notamment la demande de l'allègement de cette structure et de son pilotage.*

**Le conseil Académique réunit en session Formation et Recherche ce jour émet un certain nombre de recommandations** notamment :

- **concernant ses missions auprès de la communauté scientifique**, ce comité doit effectivement être **un service d'accompagnement et de conseil** auprès des chercheurs et enseignants-chercheurs, et ne doit en aucun cas devenir « normatif » et alourdir, par exemple, les processus de réponse aux appels d'offre ou de publication.

- **concernant ses missions de formation, une formation en éthique en amont du doctorat** paraît essentielle, par la mise en place d'heures académiques d'enseignement dédiées intégrant notamment une sensibilisation sur le plagiat, mais également **l'intégration d'une culture éthique** dans les différents enseignements académiques ainsi que dans les unités de recherche accueillant des étudiants. Concernant la formation des doctorants, le CAC attire l'attention sur l'augmentation des « devoirs » des doctorants hors sujet de thèse, et recommande que leur formation en éthique **soit obligatoire et incluse** dans leurs heures de formation doctorale,

- **plus généralement concernant les questions éthiques** relevant de ce comité, celles concernant l'« **Ethique de l'environnement** » doivent être prises en compte. De plus, notamment, une réflexion sera à mener sur **l'accessibilité des données scientifiques**, leur libre accès et leur gratuité d'accès.

Le CAC adhère à la demande du Conseil d'Administration pour que soit fourni pour la fin du 1<sup>er</sup>

*semestre 2018 un programme d'activité et les modalités d'organisation matérielles de ce comité.*

Il est proposé aux membres du Conseil Académique de se prononcer sur le projet de règlement intérieur lié à la création d'un conseil d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique (POLETHIS). L'avis sera accompagné des recommandations ci-dessus.

Le Conseil Académique **a émis un avis favorable à l'unanimité** (102 votants).

6. Présentation des actions entreprises par le groupe de travail « Initiatives Pédagogiques » – Sarah Lemarchand / Lionel Husson, chargés de mission

Le groupe Initiatives pédagogiques a été créé en 2014 à l'initiative d'Elisabeth Dufour-Gergam. Ce GT, composé de membres désignés par leur établissement, permet d'échanger sur les pratiques autour de la pédagogie. L'activité du groupe repose sur 4 orientations : soutenir les initiatives pédagogiques, favoriser leur déploiement et la dissémination, faire émerger des communautés et favoriser les réussites de nos étudiants.

La présentation de l'intervention de Sarah Lemarchand et de Lionel Husson est disponible : [https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15242/attachments/12600/14911/GrInitiativesPedago\\_CAC\\_17nov2017-v2.pptx](https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15242/attachments/12600/14911/GrInitiativesPedago_CAC_17nov2017-v2.pptx)

Prochains événements : les journées Initiatives Pédagogiques qui auront lieu les 12 et 13 décembre 2017. Un voyage d'études au Québec en partenariat avec les universités de Laval, Sherbrooke et l'École Polytechnique de Montréal, sur la thématique « la transformation pédagogique et numérique ».

7. Présentation de la nouvelle offre de formation, capacité d'accueil en master – Elisabeth Dufour-Gergam

Présentation de l'actualité de la direction de la formation. Cette présentation est disponible sur :

<https://indico.lal.in2p3.fr/event/4679/contributions/15243/attachments/12597/14912/2017-11-17.pptx>

- Diplomatation de la 2<sup>ème</sup> promotion 2016-2017 : Toutes les données sont remontées informatiquement via l'application Diploma par l'ensemble des jurys de mention. Plus de 3.000 diplômes envoyés à l'imprimerie nationale. En cours, la préparation des 8 cérémonies de remise des diplômes, un tiers des étudiants se sont déplacés l'an passé.
- Accueil des étudiants pour l'année 2017-2018. Préparation de la campagne pour 2018-2018 : ouverture de l'outil de candidature prévu le 18 décembre. La sélection se fait maintenant dès la 1<sup>ère</sup> année de master. Les capacités d'accueil, qui engagent les moyens des établissements, doivent être votées en CA. Avec ces

capacités sont annexées les modalités d'examen. Ces 2 fichiers, validés par le Conseil des tutelles, ont été envoyés au Conseil académique pour avis. Cet avis sera transmis au CA.

- Evaluation HCERES : une nouveauté cette année, l'HCERES donnera un avis sur le bilan (dépôt du dossier pour le 10/09) et sur le projet (délai jusqu'au 30 juin). Un GT spécifique a été créé qui travaillera dans un premier temps sur la préparation du bilan.
- Projet Licence : Au niveau national, beaucoup de nouveaux points attendus pour assurer la réussite des étudiants en licence. Concernant les appels à projet dans le cadre du BA3 : aucun des 2 projets n'a été retenu (2<sup>ème</sup> appel certainement en juin prochain). Paris-Saclay Saclay prépare aussi pour la 1<sup>ère</sup> fois via une plateforme numérique une réflexion interne sur les attendus de la licence et comment cela peut s'intégrer dans Paris Saclay. Ouverture de la plateforme le 4 décembre.
- Quelques chiffres sur la 1<sup>ère</sup> promotion de diplômés en master : enquête d'insertion à 6 mois. Pour information, la seule réglementation est l'enquête à 30 mois. Pour cette enquête, un GT a été constitué afin de définir le questionnaire. 75% de répondants à cette enquête : le taux d'insertion de 85% (20% en thèse, 45% en emploi, 19% en poursuite d'études et 11% en recherche d'emploi). Toutes ces enquêtes seront publiées sur le site internet.

Les points sur lesquels le Conseil Académique doit se prononcer seront dans un premier temps examinés en Commission Recherche et Formation. Suite à cet avis, les membres du Conseil académique voteront par voie électronique.

#### 8. Représentants des étudiants et d'élus au Bureau du Conseil Académique

Les personnes suivantes ont été élus membres du Bureau du Conseil Académique

- Pascale FOURY : 86 Pour, 1 Contre, 15 abstentions
- Etudiants : 86 Pour, 2 Contre, 14 abstentions
  - o Fanny CHANTREUIL
  - o Thomas FAUVEL
  - o Océane LACHAUSSÉE
  - o Jérèmy LÉTANG

#### 9. Le compte rendu de la séance plénière du 14 septembre 2017 est adopté.

La prochaine plénière ayant lieu lors de la visite du jury Idex, il est proposé de reporter la plénière au 5 février.

La séance est levée à 17h00.